



RAPPORT

***LES MISSIONS LOCALES
POUR L'EMPLOI A PARIS***

LA MISSION LOCALE SOLEIL

- décembre 2008 -

Rapporteurs

... .., Inspecteur général

... .., Inspecteur

.... .., Chargée de mission

Le Maire de Paris
07-21

09 JUL. 2007

NOTE

à l'attention de

Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

=====

Cinq missions locales interviennent aujourd'hui sur le territoire de Paris. Ces missions locales, qui bénéficient d'un soutien financier important de la Ville de Paris, accueillent un grand nombre de jeunes.

Je vous demande de procéder à un audit des missions locales dont vous évalueriez la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement.

Il me paraît notamment utile d'étudier les relations que ces missions locales entretiennent avec d'autres acteurs, d'une part les services sociaux ou des associations spécialisées afin de mieux répondre aux besoins des jeunes (logement, santé, aides financières, formation, emploi) et d'autre part avec les entreprises afin d'améliorer les résultats en terme de placement.

Ce rapport proposera des pistes pour que les Missions Locales accueillent davantage de jeunes sans emploi, notamment dans les quartiers classés en politique de la Ville et développant les partenariats nécessaires pour assurer l'insertion professionnelle des jeunes, particulièrement, ceux qui sont en grande exclusion.

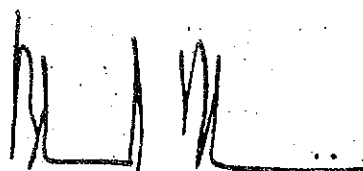
Vous analyserez la possibilité de mettre en commun certains services ou certaines fonctions qui sont aujourd'hui exercés séparément par chaque mission locale.

Cette mission pourrait être conduite conjointement avec les services de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi vous apporteront leur appui pour la réalisation de cette mission.

Votre rapport me sera remis début 2008.

Très cordialement



Bertrand DELANOË

NOTE DE SYNTHESE
du
RAPPORT DEFINITIF

Sur la mission locale Soleil

- Décembre 2008 -

Les cinq missions locales parisiennes ont pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Pour sa part, la mission locale Soleil, sise 93, rue Jeanne d'Arc Paris 13^{ème}, couvre trois arrondissements : le 5^{ème}, le 12^{ème} et le 13^{ème}. Cette structure de type associatif que préside par Mme BLUMENTHAL, Maire du 12^{ème} arrondissement, emploie 24 salariés.

Son budget 2007 s'élevait à 1.554.829 €. Le département de Paris lui verse chaque année une subvention de 305.900 € (montant stable depuis trois ans). Les subventions de l'Etat et de la région Ile-de-France s'établissent respectivement à 542.247 € et 270.412 €.

En 2007, la mission locale a accueilli et accompagné 3222 jeunes (contre 3205 en 2006) dont 60 % résidant dans le 13^{ème} arrondissement.

La mission locale Soleil respecte les objectifs fixés dans les conventions la liant à ses différents financeurs (notamment pour les entrées en emploi et en formation).

Au-delà, elle exerce pleinement ses responsabilités vis-à-vis des jeunes.

Elle est, toutefois, handicapée par la taille et la configuration de ses locaux qui ne lui permettent pas de développer certaines activités (cyber emploi, parrainages de jeunes, etc.). Sa vie associative doit être renforcée.

.../...

Surtout, la mission Soleil partage les limites inhérentes à l'action des missions locales et qui ne leur sont pas principalement imputables (absence de visibilité due à un manque de communication, inadaptation de certains dispositifs à des publics dont le niveau de qualification est très faible).

Les préconisations relatives à la mission locale Soleil sont les suivantes :

- Décider d'une nouvelle implantation dans des locaux plus fonctionnels et d'une superficie plus importante (compris entre 500 et 600 m²).
- Mettre en place une signalétique adaptée.
- Produire systématiquement des compte-rendus des conseils d'administration et des assemblées générales.
- Actualiser la composition du conseil d'administration.
- Compléter l'information donnée aux autorités de tutelle par l'explication des écarts constatés entre les budgets et les comptes.
- Relancer l'action de lutte contre l'illettrisme dans le cadre de la journée d'appel et de préparation à la défense.

SOMMAIRE

Introduction	3
1. L'environnement de la mission locale	5
1.1. Présentation générale	5
1.2. Un niveau de formation des jeunes légèrement supérieur à la moyenne parisienne sauf pour les jeunes des quartiers « Sud 13 ».....	5
1.3. Une proportion de jeunes demandeurs d'emploi proche de la moyenne parisienne à l'exception de ceux des quartiers « Sud 13 ».....	7
1.4. Typologie des quartiers politiques de la Ville dans le 13 ^{ème} arrondissement.....	8
2. Présentation de la structure	9
2.1. Une implantation stratégique mais des locaux peu fonctionnels	9
2.2. Les statuts et la vie associative	10
2.2.1. Des statuts très proches de ceux des autres missions locales parisiennes	10
2.2.2. Une vie associative réduite	11
2.2.3. L'organisation.....	12
3. Les résultats et leur évolution	13
3.1. Une fréquentation en légère progression.....	13
3.2. Les jeunes accueillis et suivis sont faiblement qualifiés	13
3.3. Comment arrive-t-on à la Mission Locale Soleil ?	14
3.4. L'hébergement des jeunes : de nombreuses situations de précarité.....	15
3.5. L'entrée dans les mesures emploi et formation : des objectifs conventionnels respectés.....	16
3.6. Des résultats satisfaisants dans l'utilisation des principaux dispositifs	19
3.6.1. Les projets d'orientation professionnelle (POP).....	19
3.6.2. Le CiviS.....	20
3.6.3. ANPE et co-traitance	21
3.7. Les interventions à caractère social : un complément indispensable pour l'insertion des jeunes	23
3.7.1. L'appui social individualisé (ASI).....	23
3.7.2. Les aides financières : Fonds d'aide aux jeunes et Paris jeunesse solidarité	24
3.7.3. Les titres de transport délivrés par le Conseil régional	25
3.7.4. Le logement : des solutions limitées	26
3.7.5. La Santé : un facteur clé pour l'autonomie des jeunes.....	27
4. Les activités de la mission au quotidien.....	28
4.1. L'accueil	28
4.2. Les ateliers de techniques de recherche d'emploi	28
4.3. Le service emploi	29
4.4. Les partenariats	29
4.4.1. Le partenariat entre la mission locale soleil et le bureau du service national de Paris.....	29
4.4.2. Les antennes jeunes	30
4.4.3. Les clubs de prévention	31

5. Une situation financière à l'équilibre.....	32
5.1. Des fonds propres stables.....	32
5.2. Un niveau de trésorerie suffisant pour assurer le fonctionnement de la mission locale	33
5.3. L'analyse du bilan	34
5.3.1. L'actif du bilan	34
5.3.2. Le passif du bilan.....	35
5.4. Des résultats à l'équilibre	36
5.4.1. Les charges et les produits de l'association en forte croissance.....	36
5.4.2. L'augmentation des produits.....	36
5.4.3. Des charges de personnel représentant 76 % des dépenses	38
5.5. L'organisation comptable et financière.....	40
5.5.1. La comptabilité n'est pas sous-traitée.....	40
5.5.2. Les outils de gestion et d'information.....	40
Conclusion	42
Préconisations	42

INTRODUCTION

Le Maire de Paris a demandé à l'Inspection générale de procéder à un audit des missions locales parisiennes pour « en évaluer la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement » et proposer des pistes d'amélioration pour mieux assurer l'insertion professionnelle des jeunes, notamment en mutualisant des fonctions aujourd'hui assurées séparément par chaque mission.

Cet audit a donné lieu à l'établissement de deux types de documents distincts :

- une monographie pour chaque mission locale : il s'agit de structures juridiquement indépendantes (association loi de 1901) et chacune fait donc l'objet d'une évaluation spécifique, mettant en relief ses particularités ;
- un rapport de synthèse, contenant un certain nombre de comparaisons et de données à caractère horizontal, et analysant le positionnement des missions dans le fonctionnement institutionnel des actions en matière d'insertion et d'emploi.

Ce rapport regroupe également les propositions d'évolution étudiées par les rapporteurs, qu'il s'agisse d'évolutions ponctuelles, ou plus ambitieuses et s'inscrivant dans une réflexion plus large sur l'organisation et l'activité des missions parisiennes.

*
* *

La mission locale Soleil, sise 93 rue Jeanne d'Arc Paris 13^{ème}, couvre trois arrondissements : le 5^{ème}, le 12^{ème} et le 13^{ème}.

La majorité des jeunes suivis (plus de 60 %) proviennent de ce dernier arrondissement dont plusieurs quartiers défavorisés sont inscrits, pour la période 2007-2009, dans le Contrat urbain de cohésion sociale sous l'intitulé de « Sud 13 ». Plus de 30% des jeunes suivis proviennent du 12^{ème} arrondissement pour un peu plus de 4% de jeunes habitant le 5^{ème} arrondissement.

La mission locale Soleil dont la présidente est Mme BLUMENTHAL, Maire du 12^{ème} arrondissement, emploie 24 salariés.

Son budget 2007 s'élevait à 1.554.829€.

Le département lui verse chaque année une subvention de 305.900€ (montant stable depuis trois ans). Les subventions de l'Etat et de la région Ile-de-France s'établissent respectivement à 542.247€ et 270.412€.

En 2007, la mission locale Soleil a accueilli et accompagné 3222 jeunes.

Le présent rapport s'attache à décrire :

- l'environnement urbain de la mission,
- sa vie associative,
- les résultats obtenus tant sur le plan de l'insertion professionnelle que sur celui de l'intégration sociale,
- les principales facettes de son action quotidienne,
- sa situation financière.

Enfin, une dernière partie est consacrée aux préconisations des rapporteurs.

1. L'ENVIRONNEMENT DE LA MISSION LOCALE

1.1. Présentation générale

La mission locale Soleil couvre 3 arrondissements de la capitale : les 5^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème}. Quelques chiffres extraits du recensement général de la population de 1999, le plus récent disponible, permettent d'estimer la population susceptible de recourir aux services de la mission Soleil.

	5 ^{ème} arrondt	12 ^{ème} arrondt	13 ^{ème} arrondt	Total
Population totale	58.841	136.662	171.577	367.100
Jeunes de 15 à 24 ans	10.007	15.393	22.081	47.481
Jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme	119	558	764	1.441

La part des jeunes de 15 à 24 ans dans le 5^{ème} arrondissement (soit 21%) est sensiblement plus élevée que la part de cet arrondissement dans la population totale couverte par la mission Soleil (16%) reflétant l'importance du nombre de jeunes scolarisés dans les établissements scolaires et universitaire du 5^{ème} (même si, a priori, ils ne correspondent pas au « cœur de cible » de la mission locale) : la situation inverse prévaut dans le 12^{ème} arrondissement.

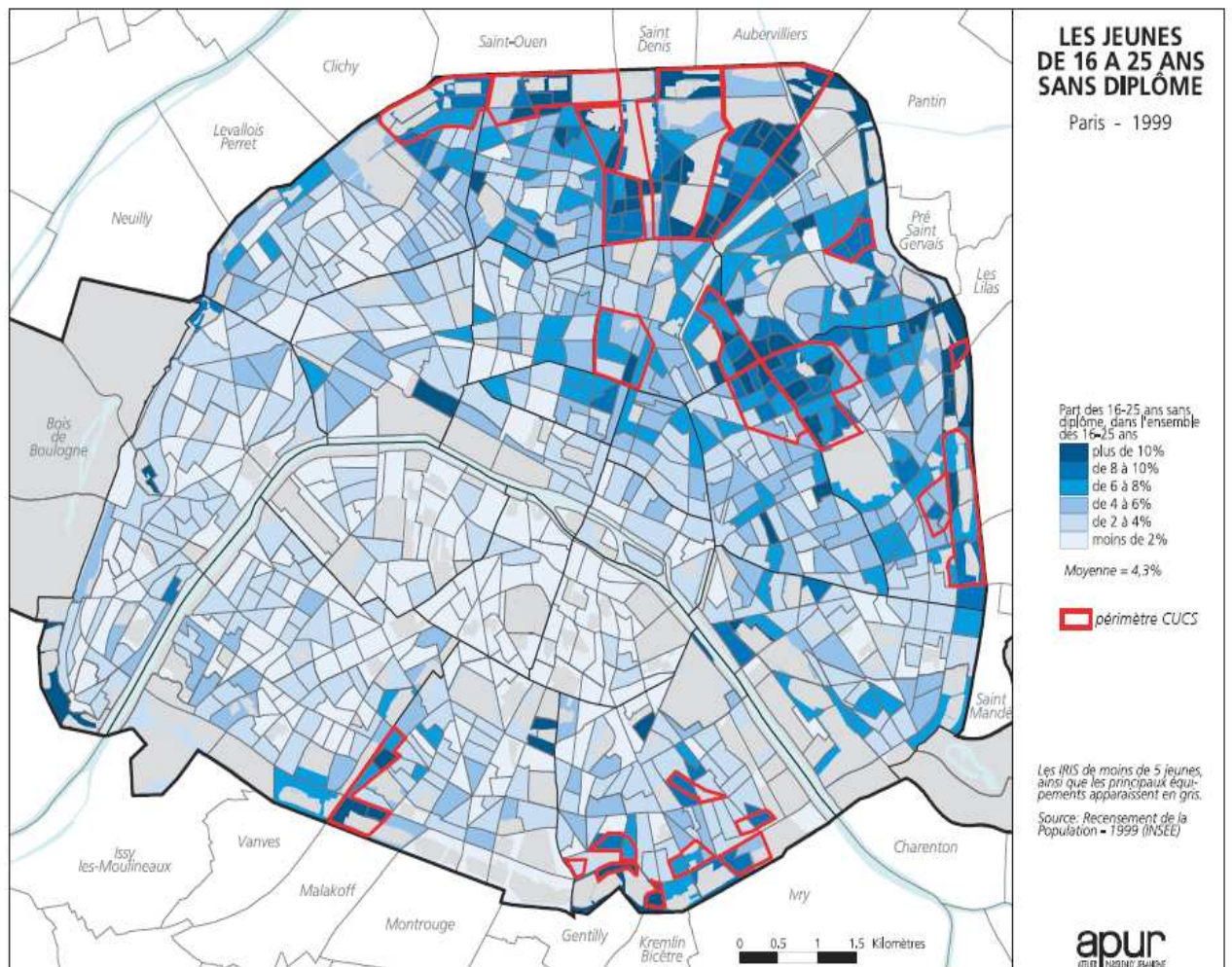
1.2. Un niveau de formation des jeunes légèrement supérieur à la moyenne parisienne sauf pour les jeunes des quartiers « Sud 13 ».

Selon le recensement général de la population de 1999, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme était en moyenne de 3,9% à Paris.

Pour les arrondissements couverts par la mission locale Soleil, les pourcentages étaient les suivants :

- 5^{ème} arrondissement : 1,2 %
- 12^{ème} arrondissement : 3,6 %
- 13^{ème} arrondissement : 3,5 %.

Toutefois le pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme s'élevait à 6% dans les quartiers Politique de la Ville « Sud 13 » (la moyenne étant de 7,5% pour tous les quartiers parisiens inscrits dans le Contrat urbain de cohésion sociale).



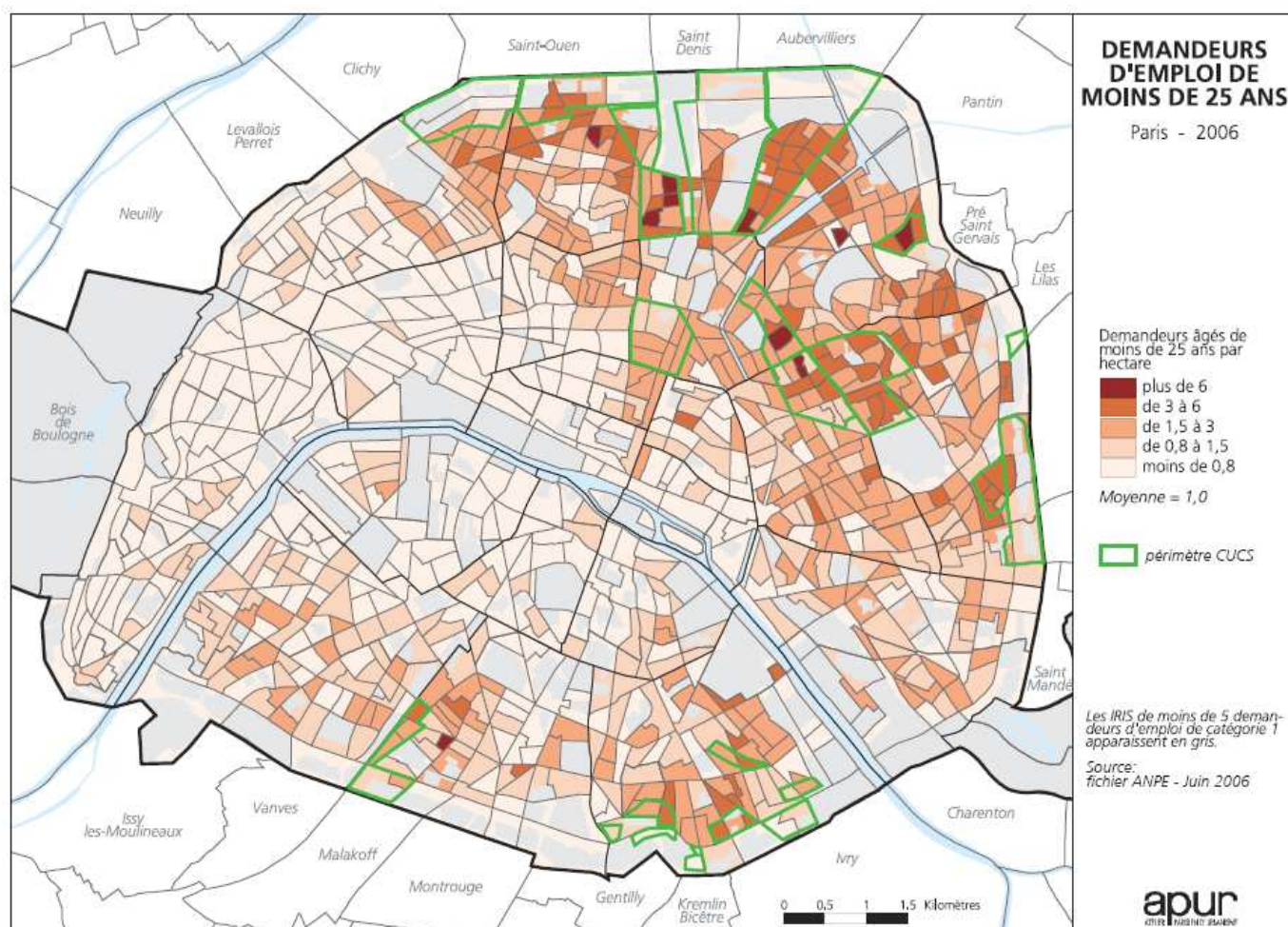
1.3. Une proportion de jeunes demandeurs d'emploi proche de la moyenne parisienne à l'exception de ceux des quartiers « Sud 13 ».

Le 5^{ème} arrondissement comptait en juin 2006 (chiffres de l'ANPE de Paris) 135 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, soit 6,42% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de l'arrondissement (2130) pour une moyenne parisienne qui s'établissait à 7,7%.

Pour le 12^{ème} arrondissement, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans étaient au nombre de 477 soit 7,6% des demandeurs d'emploi de l'arrondissement (au nombre de 6230).

Enfin pour le 13^{ème} arrondissement, on dénombrait 756 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans soit 8,6% des demandeurs d'emploi de l'arrondissement (au nombre de 8.802).

Toutefois, et comme pour les jeunes dépourvus de qualification, on observe un pourcentage plus élevé pour les jeunes des quartiers « Sud 13 » (soit 9 % contre une moyenne de 9,8% pour les quartiers inscrits dans le Contrat urbain de cohésion sociale).



1.4. Typologie des quartiers politiques de la Ville dans le 13^{ème} arrondissement.

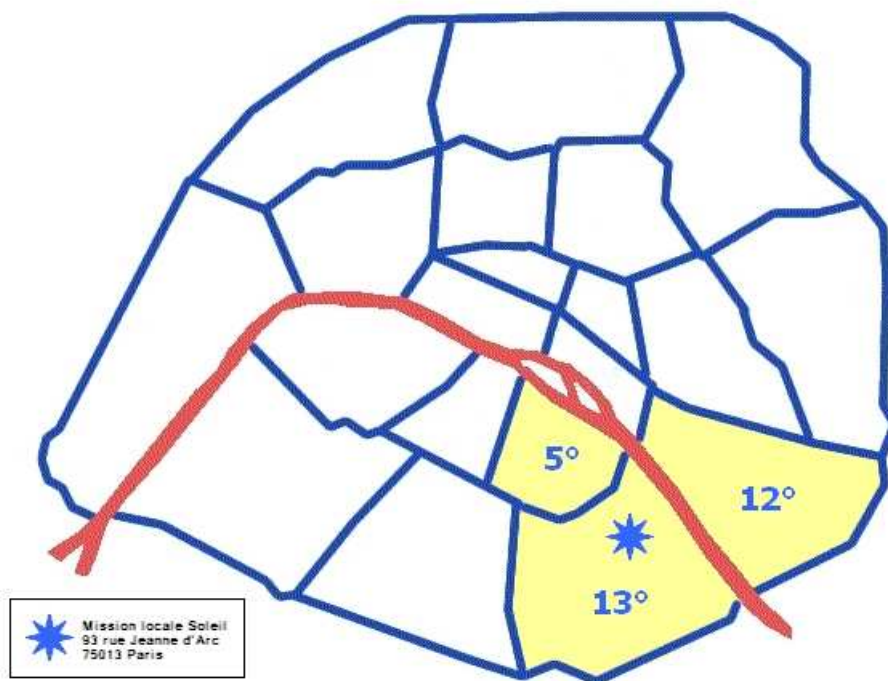
Pour la période 2007-2009, le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) constitue le cadre de référence de la politique de la Ville : plusieurs quartiers du sud du 13^{ème} arrondissement y sont inscrits. C'est ainsi que « Sud 13^{ème} » se décompose en quatre « polarités » : Kellermann (comprenant cinq sous-secteurs : Amiral Mouchez, Brillat-Savarin, Interne Loeb, Sud Kellermann, Paul Bourget) ; Masséna ; Bédier-Chevaleret et Nationale.

Les trois premières « polarités » étaient déjà inscrites au contrat de Ville 2000-2006 mais leurs périmètres ont été légèrement modifiés. Le secteur Nationale a été ajouté. La dalle des Olympiades, intégrée dans le GPRU (Grand projet de renouvellement urbain), est inscrite dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) en tant que « territoire de veille ».

Globalement, les grands ensembles urbains regroupés sous la dénomination « Sud 13 » comptent 28.550 habitants sur une superficie totale de 55 hectares. Les indicateurs statistiques de « Sud 13 » reflètent le poids important des familles à bas revenus, le pourcentage élevé de personnes n'ayant aucun diplôme (22% contre 11% à Paris) et le pourcentage considérable d'élèves en situation de retard scolaire à la fin de l'école primaire (18% contre 13% à Paris).

2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1. Une implantation stratégique mais des locaux peu fonctionnels



La structure actuelle est très bien située (93, rue Jeanne d'Arc 13^{ème}) au carrefour des 13^{ème}, 5^{ème} et 12^{ème} arrondissements. Elle est proche de l'ANPE Tolbiac (spécialisée depuis 2007 dans la prise en charge des jeunes demandeurs d'emplois). Elle est bien desservie au niveau des transports. En revanche, **sa signalétique extérieure est défectueuse**. Les locaux de la structure ne donnent pas directement sur la rue. Situés sur un promontoire dont l'accès est fermé par un portillon, ils n'incitent guère les jeunes à entrer. **Surtout, ses locaux s'avèrent peu fonctionnels et d'une superficie trop faible**. C'est ainsi que la mission est locataire depuis 1995 de deux structures séparées appartenant à la RIVP.

Dans celle de 232 m² est concentrée toute l'activité d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

Dans l'autre, de 183 m², s'exerce principalement l'activité administrative.

Les sous-sols sont quant à eux inexploitable. L'espace réservé aux jeunes est composé de 3 bureaux d'accueil, de deux boxes, d'une salle de réunion, d'une salle d'attente et d'un petit local informatique.

La mission Soleil manque de bureaux pour accueillir les jeunes en premier accueil ou en suivi et ne dispose que d'une seule grande salle pour l'ensemble de ses activités collectives (la convention passée avec le centre d'animation Dunois pour organiser des réunions dans ses locaux ne constituant qu'un palliatif).

Quant à l'« espace administratif », il est inenvisageable d'y accueillir le public, la structure, uniquement composée de bureaux, étant dépourvue d'un sas d'entrée et ne permettant pas une circulation pour y accueillir des jeunes.

Faute de place, la mission locale Soleil n'a pas de Cyber Emploi comme les autres missions locales parisiennes. Néanmoins, une petite salle dédiée à l'informatique est mise à la disposition des jeunes à la recherche d'emplois.

La mission Soleil est donc à la recherche de locaux plus adaptés et ce, depuis 2004. **Une surface plus importante** (de l'ordre de 550 à 600 m²) constituerait un **atout indispensable notamment pour** :

- mettre en place le parrainage et permettre aux jeunes l'accès en continu à un espace emploi ainsi qu'à un espace documentaire (centre ressources multimédia) ;
- développer les actions de partenariat avec les entreprises ;
- être plus productif en augmentant le nombre de premiers accueils et de placements en emploi.

2.2. Les statuts et la vie associative

2.2.1. Des statuts très proches de ceux des autres missions locales parisiennes

L'objet de l'association, identique à celui des autres missions locales, est ainsi défini : « l'association a pour objet de lutter contre les risques croissants de marginalisation sociale touchant de nombreux jeunes des 5^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements de Paris en mobilisant tous les moyens d'intervention susceptibles de réduire les obstacles qui jalonnent leurs parcours vers l'intégration à la vie active et leur accession pleine et entière à l'autonomie et à leur place de citoyen dans la cité.

Dans cette perspective, les agents économiques auront un rôle central à tenir, renforcé par le concours de tous les partenaires oeuvrant d'une manière ou d'une autre pour l'insertion des jeunes ».

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en décembre 2002.

Les membres de l'association sont répartis en cinq collèges (et non quatre comme dans les autres missions locales parisiennes) :

- Un collège de 13 membres composé d'élus (5^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements, Conseil Régional d'Ile de France) auxquels sont associés certains services administratifs de la Ville de Paris (représentants de la direction de tutelle, la DDEE, ainsi que la DJS, la DPP, la DASES et l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes).
- Un collège des partenaires économiques et sociaux où peuvent être représentées des entreprises (4 membres).

- Un collège (de 4 membres) des associations ou organismes locaux intervenant dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous toutes ses formes (emploi, qualification professionnelle, logement, culture, loisirs, santé).
- Un collège des « personnalités qualifiées » (4 membres).

Madame BLUMENTHAL, Maire du 12^{ème} arrondissement, est présidente du Conseil d'administration.

2.2.2. Une vie associative réduite

En moyenne, le conseil d'administration se réunit trois fois par an (mars, octobre, décembre). L'assemblée générale qui décide notamment de l'approbation des comptes annuels se tient une fois par an, généralement en mars.

Le bureau (représentants désignés par le conseil d'administration) se réunit une fois par an, en juin.

Les auditeurs ont noté que le dernier compte-rendu d'un conseil d'administration remontait à décembre 2003. Depuis cette date, la mission locale Soleil n'a publié aucun compte-rendu de ses conseils d'administration (les comptes-rendus des assemblées générales étant très succincts pour leur part) invoquant le manque de temps.

Il s'agit là d'un dysfonctionnement auquel il devra être remédié dès 2008.

Le recueil de témoignages émanant de membres du Conseil d'administration inscrits, toutefois, à penser que de nombreux thèmes (rapports d'activités, présentation de statistiques sur l'évolution des dispositifs mis en œuvre, budgets, questions relatives au personnel) sont abordées en profondeur lors du conseil d'administration. Toutefois, cette instance éprouve plus de difficultés pour la définition du projet stratégique (notamment en matière d'innovations) de la mission locale Soleil.

Le même constat vaut pour l'évaluation qualitative des actions que mène l'association. Deux facteurs semblent être à l'origine de cette situation : la part croissante dans l'activité de la structure de dispositifs à la fois prioritaires et très encadrés (ex. CIVIS et PPAE qui seront examinés plus loin) qui limitent les possibilités d'innovation de l'association et la faible participation de nombreuses institutions aux séances du conseil d'administration.

La consultation des feuilles d'émargement des conseils d'administration de 2005 à 2008 fait ainsi apparaître qu'il est parfois difficile de respecter les règles de quorum pour les réunions du conseil même en tenant compte des pouvoirs délégués.

Ce problème s'avère d'autant plus aigu que de nombreux « **sièges** » **du conseil d'administration** (plus d'une dizaine) **ne sont plus pourvus** compte tenu du fait que **les membres démissionnaires ou systématiquement absents n'ont pas été remplacés.**

Ce problème est général à l'ensemble des missions locales parisiennes et fera l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre du rapport de synthèse de l'Inspection générale.

2.2.3. L'organisation

La mission locale Soleil a été créée en 1995 (transformation de la permanence d'accueil, d'information et d'orientation) en même temps que Belliard sur le 18^{ème} arrondissement. M. ... en est le Directeur depuis l'origine.

Il est assisté de deux Directeurs Adjoints :

- M. ... (ancien responsable d'un club de prévention) qui a pour tâche de superviser l'activité des conseillers (notamment respect des plannings à l'aide de l'outil informatique GESTPLAN).
- Mme ... (expert-comptable) en charge des secteurs juridique et financier.

Depuis la création de la mission locale, les effectifs sont passés de 4 à 24 salariés. L'activité des conseillers est très structurée (chacun dispose d'une feuille de route précisant ses objectifs en termes de nombre de jeunes à suivre sur différents programmes, la planification des projets des conseillers, etc...).

3. LES RESULTATS ET LEUR EVOLUTION

3.1. Une fréquentation en légère progression

En 2007, la Mission Locale Soleil a accueilli 1641 nouveaux jeunes contre 1593 en 2006 (soit une légère progression de 2,6%).

La répartition hommes/femmes est identique d'une année sur l'autre (soit 52% de femmes pour 48% d'hommes).

La répartition des jeunes par arrondissement d'origine est la suivante :

- 13^{ème} arrondissement : 59,96% ;
- 12^{ème} arrondissement : 33,64% ;
- 5^{ème} arrondissement : 5,3% ;
- hors zone : 1,09%.

Par rapport aux chiffres de 2006, on observe une légère baisse de 2% du nombre de jeunes domiciliés dans le 13^{ème} arrondissement au profit des jeunes résidant dans le 12^{ème} arrondissement. L'année 2007 est également caractérisée par un **rajeunissement** de la **population accueillie** puisque 11% des jeunes accueillis pour la première fois appartenaient à la tranche des 16/17 ans (contre 9% en 2006). Les tranches 18/21 ans et 22/25 ans sont quasiment identiques (avec respectivement 48,3% et 48,7%).

En 2007, 436 jeunes des quartiers politiques de la Ville ont été accompagnés sur un total de 3222 (13,5%) contre 471 en 2006 sur un total de 3205 (14,7%).

3.2. Les jeunes accueillis et suivis sont faiblement qualifiés ¹

La répartition par niveau scolaire (très stable d'une année sur l'autre) est la suivante :

Niveau IV :	39,9%
Niveau V :	23,4 %
Niveau V bis :	27,2%
Niveau VI :	<u>9,5%</u>
Total :	100%.

La Mission accueille très majoritairement des jeunes de faible qualification scolaire correspondant à son « cœur de cible ».

(¹) Il convient de rappeler que le niveau VI est celui des élèves sortant sans diplôme de cinquième ou de quatrième, le V bis celui des élèves sortant des classes de troisième sans diplôme, le V celui d'un CAP ou d'un BEP, le IV celui du baccalauréat, le III celui des BAC + 2 (DEUG, BTS, etc...), les II et I des maîtrises et diplômes de grandes écoles.

La situation de ces jeunes au regard de l'emploi est retracée dans le tableau ci-après :

Situations des jeunes de la mission Soleil au regard de l'emploi	%
Demandeurs d'emploi indemnisés ASSEDIC	8,35%
Demandeurs d'emploi non indemnisés ASSEDIC	16,03%
Demandeurs d'emploi longue durée indemnisés ASSEDIC	0,49%
Demandeurs d'emploi longue durée non indemnisés ASSEDIC	0,18%
Demandeurs d'emploi non inscrits, non indemnisés ASSEDIC	62,22%
Autres situations ⁽²⁾	12,74%

La Mission Soleil constate que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE baisse chaque année (en 2007, le recul est particulièrement sensible avec moins 11% d'inscrits par rapport à 2006).

La **Mission Locale Soleil a suivi 3222 jeunes en 2007** soit un nombre sensiblement égal à celui de 2006 (3205 jeunes).

3.3. Comment arrive-t-on à la Mission Locale Soleil ?

Les provenances sont multiples et sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Jeunes adressés à la mission Soleil par	%
Amis et famille	43%
ANPE	23%
Services sociaux	9%
Missions locales	3%
Mairies d'arrondissement	1%
Associations	3%
C.I.O. (centres d'information et d'orientation)	3%
Centre de formation	3%
Divers	7%
Total	100%

A la lecture de ce tableau, on constate que le « bouche à oreille » (famille, amis) constitue le premier mode d'approche de la mission locale (avec 46 % des « prescriptions »). L'ANPE représente également une source d'information très importante pour les jeunes (23% de ces derniers sont adressés à la mission Soleil par l'ANPE).

En revanche, la place tenue par les centres d'information et d'orientation (CIO) s'avère particulièrement faible (3%) et révélatrice d'un problème d'articulation avec l'Education Nationale.

⁽²⁾ Autres situations : cette rubrique correspond d'abord à des jeunes qui travaillent à temps partiel non souhaité et viennent à la mission locale pour obtenir un emploi plus stable et à temps plein. Elle correspond également à des jeunes en maladie, en formation ou incarcérés.

Au total, les réseaux institutionnels n'adressent les jeunes sur la mission locale que dans un peu plus de 50% des cas. Relativement « statique », la mission locale Soleil ne va pas « chercher les jeunes ». Elle s'efforce en revanche, de développer un véritable partenariat avec des structures telles que les Antennes jeunes et les clubs de prévention qui s'occupent de jeunes en difficulté, fréquentant peu les missions locales.

3.4. L'hébergement des jeunes : de nombreuses situations de précarité

La situation des jeunes suivis par la mission Soleil au regard de l'hébergement peut être retracée dans le tableau suivant :

Hébergement des jeunes suivis par la mission locale Soleil	%
Parents	42,00 %
Famille	15,48 %
Logement autonome	14,26 %
Amis	9,63 %
Foyers de jeunes travailleurs	7,68 %
Autres foyers	5,97 %
Sans hébergement	2,07 %
Hôtels	2,01 %
CHRS	0,73 %
Total	100 %

Les jeunes suivis par la mission Soleil sont dans une situation souvent très difficile en matière de logement. Si plus de 57% sont logés chez leurs parents ou par la famille, et plus de 14% disposent d'un logement autonome, près de 29% se répartissent entre amis, foyers, hôtels, CHRS (Centres d'hébergement et de réadaptation sociale), etc..., toutes solutions plus précaires. L'action particulière de la mission Soleil en matière de logement sera examinée plus loin dans le cadre de ce rapport.

3.5. L'entrée dans les mesures emploi et formation : des objectifs conventionnels respectés

Les entrées dans les mesures emploi (en 2007) sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Emploi	Mesures	F	H	Jeunes	% (mesures)
CDI	344	174	170	340	55,5 %
CDI temps partiel	98	61	37	97	
CDD	371	189	182	323	
CDD temps partiel	107	60	47	97	
CNE	8	6	2	8	
Autres contrats de travail	12	5	7	12	
CDD intérim	249	95	154	191	
Sous-total emploi	1189	590	599	1068	
CJE Contrats jeunes en entreprises	0			0	3,1 %
Contrats d'insertion	0			0	
CDD insertion	12	2	10	10	
Associations intermédiaires	2	2		2	
CIE	0			0	
CAE	49	21	28	45	
Contrat d'avenir	3		3	3	
Contrat volontariat	0			0	
Emploi Tremplin	1	1		1	
Sous-total emploi aidé	67	26	41	61	
Alternance					7,9 %
Contrats d'apprentissage	60	19	41	60	
Contrats de professionnalisation	108	61	47	108	
Pacte	2	0	2	2	
Sous-total alternance	170	80	90	170	

Les entrées dans les mesures formation (2007) sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Formation	Mesures	F	H	Jeunes	% (mesures)
AFPA/PAVA(plan d'accès à la vie active)	29	15	14	29	28%
AFPA	7	1	6	7	
Conseil Général (formation RMI)	9	4	5	9	
Conseil Régional	429	225	204	393	
Formation initiale	2	2		2	
Autres stages (niveau IV)	120	68	52	120	
Stages modulaires	4	1	3	3	
Formation Armée	1		1	1	3,2%
Sous-total Formation	601	316	285	564	
Insertion entreprise					
Dispositif local	69	37	32	69	
Dispositif régional	0			0	
PMP (période en milieu professionnel)	0			0	
EMT(évaluation en milieu professionnel)	0			0	
Sous-total insertion entreprise	69	37	32	69	2,3%
Scolarité					
Retour formation initiale	29	17	12	28	
Scolarité	20	11	9	20	
Sous-total scolarité	49	28	21	48	
Total	2145	1077	1068	1980	

On constate à la lecture de ce tableau, **la part prédominante** (près de 60 % en incluant l'emploi aidé dont la part est pourtant faible avec 3,1 %) des **entrées en mesures emploi** sur le total des mesures emploi/formation proposées par la mission locale.

La convention pluriannuelle d'objectifs sur projets en date du 19 mai 2006 passée entre le département de Paris et la mission locale Soleil prévoit que les objectifs de cette dernière en matière d'insertion professionnelle s'établissent comme suit :

- 35% de jeunes entrés en emploi (le taux est à calculer sur la base du nombre de jeunes entrés en emploi en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, hors contrats aidés, ainsi qu'en contrat en alternance, rapporté au nombre total de jeunes suivis).
- 20% de jeunes entrés en formation.

Ces objectifs ont été atteints, voire légèrement dépassés :

Sur la base d'un nombre de 3222 jeunes suivis en 2007, le **taux de jeunes entrés en emploi s'établissait à 36,4%**.

Pour la **formation** (en incluant les stages d'insertion en entreprises et la réinscription en scolarité) le **taux** était égal à **21%**.

On remarquera que si le nombre de CDI (442 dont 98 à temps partiel) n'est que faiblement inférieur à celui des CDD (478 dont 107 à temps partiel), le nombre de CDD intérim est particulièrement important (249). C'est le reflet d'un mode d'accès au marché du travail souvent inévitable pour des jeunes dépourvus de qualification professionnelle et amenés à « enchaîner » plusieurs CDD avant d'obtenir un CDI.

En matière de **formation**, l'offre est très majoritairement le fait de la **région Ile de France** (71% du total). Les missions locales sont les principaux (voire, dans certains cas, les uniques) « prescripteurs » des stages proposés dans le catalogue de la région, notamment dans son volet **insertion** (plate-formes de mobilisation, plate-formes linguistique, etc...).

A ce sujet, la mission locale Soleil estime qu'en dépit, des progrès constatés ces dernières années, elle n'est pas suffisamment associée en amont par la région à la préparation du programme de formation (ce point de vue est également exprimé par les autres missions locales parisiennes).

D'après les témoignages recueillis au sein de la mission locale Soleil, le catalogue du CARIF d'Ile-de-France (Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation) accessible par l'intermédiaire du site Internet « ODYSSEE », souffrirait de carences en matière de mise à jour. N'ayant pas les dates précises de certains stages ou ne les obtenant qu'au dernier moment (après de nombreux rappels téléphoniques), les conseillers éprouvent des difficultés à se « projeter » dans l'avenir et à proposer l'inscription des jeunes qu'ils suivent. Les auditeurs ont toutefois noté que la récente utilisation par les missions locales Soleil et Pari d'Avenir de l'application informatique GESTPLAN leur permet de réserver directement des places pour les jeunes auprès des organismes de formation organisant les plate-formes de mobilisation ou les plate-formes linguistiques. Grâce à cet outil informatique, les missions locales et les organismes de formation sont en mesure de réguler les flux.

Sur le fond, de nombreux conseillers de la mission locale, tout en reconnaissant la qualité d'ensemble de l'ingénierie de la formation proposée par le CARIF, expriment des réserves sur certains stages.

C'est ainsi que des **plate-formes de mobilisation** sont souvent jugées d'une durée excessive (de 5 à 6 mois) et **inadaptées au public reçu** (jeunes de très faible niveau de qualification, cumulant de nombreuses difficultés et dont le comportement est souvent perçu comme agressif).

De plus, le nombre de stages pré-qualifiants (suite logique des plate-formes de mobilisation) est jugé insuffisant. Le manque de places réservées ne permet donc pas de sécuriser les parcours des jeunes.

Les auditeurs ont également relevé que les **résultats** obtenus par la mission locale Soleil (comme d'ailleurs par les autres structures parisiennes) dans le domaine de

l'apprentissage et de l'alternance (contrats de professionnalisation) **étaient faibles** (moins de 8 % du total des mesures emploi/formation).

Cette situation est imputée à l'élévation des exigences des employeurs qui souhaitent faire de l'apprentissage une « filière d'excellence » et qui imposent des pré-requis de plus en plus élevés. Le nombre de places d'apprentissage correspondant au niveau V de qualification tend à se réduire, les centres de formation d'apprentis (CFA) se montrant de plus en plus sélectifs. Les contrats de professionnalisation semblent constituer une « porte d'entrée » plus adaptée au public suivi par la mission locale tout en reposant, eux aussi, sur des critères de plus en plus sélectifs.

Pour faciliter l'accès des jeunes aux contrats en alternance, l'AFPA a mis en place un programme intitulé : Parcours d'accès à la vie active (PAVA).

Au 31 décembre 2007, seuls 45 jeunes avaient été orientés sur le PAVA (contre 111 en 2006) pour 29 inscriptions définitives (l'arrêt du programme PAVA en juin 2007 explique la différence avec 2006).

Enfin, le « rendement » du Pacte (Parcours d'accès aux carrières territoriales de l'Etat) est, pour sa part, encore plus faible. Le Pacte est un mode de recrutement, créé fin 2005, qui propose aux trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) d'intégrer sans concours des jeunes peu qualifiés sur des emplois vacants de catégorie C.

En 2007, une soixantaine de postes ont été proposés par les trois fonctions publiques pour lesquels la mission locale Soleil a présenté une quarantaine de candidatures. Malgré les efforts de préparation des jeunes, seuls trois des candidats présentés par la mission Soleil ont été conviés à des entretiens et un seul a été recruté.

3.6. Des résultats satisfaisants dans l'utilisation des principaux dispositifs

3.6.1. Les projets d'orientation professionnelle (POP)

Avant même l'entrée dans les divers dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, il est très important d'aider les jeunes à élaborer ou à préciser leur projet professionnel. Pour conseiller les jeunes, la plupart du temps en situation d'échec scolaire, il est souvent difficile de faire émerger des centres d'intérêt, de redonner confiance en recensant les qualités et les compétences, de travailler sur la représentation des métiers.

Les conseillers des missions locales utilisent donc un outil appelé « Projet d'orientation professionnelle » (POP) qui a remplacé les plateaux de découverte des métiers.

On distingue deux types de projet d'orientation professionnelle : le POP collectif et le POP individuel.

Le POP collectif s'adresse aux jeunes de niveau IV ou infra IV et dépourvus d'expérience professionnelle.

Le jeune effectue un parcours de 24 h au minimum dans un centre de bilan conventionné (parcours pouvant être complété par un passage sur un plateau technique et/ou un stage en entreprise).

Durant l'année 2007, 247 jeunes ont été « positionnés » sur type de parcours.

245 jeunes ont été reçus au cours de 28 sessions. 90 jeunes ont effectué un POP complet et 28 un POP individuel. Les résultats sont en recul par rapport à l'année précédente. De fait, en 2006, 277 jeunes avaient été positionnés et surtout, 151 jeunes avaient effectué un POP complet (POP collectif suivi d'un POP individuel).

3.6.2. Le Civis

Le « Contrat d'insertion dans la vie sociale » (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objet d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

Ce contrat est conclu entre les jeunes et les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).

Les titulaires d'un Civis sont accompagnés par un référent d'une mission ou d'un PAIO. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un Civis âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation dite interstitielle (dans la limite de 900 € par an et sans pouvoir dépasser 300 € par mois) versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI, Vbis ou V sans diplôme, l'accompagnement personnalisé et renforcé est réalisé par **un référent unique**.

Au cours du premier trimestre du Civis, le référent assure une fréquence hebdomadaire des contacts. C'est ce qu'on appelle **le Civis renforcé**. En 2006, les réalisations de la mission Soleil dans le programme Civis étaient les suivantes :

	Objectifs 2006	Réalisations 2006
Nombre de Civis classiques	300	308
Nombre de Civis renforcés	479	440

En 2007, les résultats étaient les suivants :

	Objectifs 2007	Réalisations 2007
Nombre de Civis classiques	93	93
Nombre de Civis renforcés	479	449

Comme dans les autres missions locales (mais de façon plus marquée), le nombre de Civis classiques diminue alors que celui des Civis renforcés augmente (taux de réalisation de l'objectif conventionnel fixé par l'Etat : 95%).

Les sorties du programme (cohorte 2005 à 2007)	
Abandon du jeune	30,69 %
Décès	0,10 %
Déménagement	9,93 %
Emploi durable	52,06 %
Fin de la durée de programme	1,30 %
Limite d'âge	5,92 %
Total	100 %

A la lecture du tableau, il apparaît que plus de la moitié des jeunes inscrits dans le programme Civis (classique + renforcé) ont trouvé un emploi durable (ce pourcentage représente au demeurant une estimation basse car certains jeunes dont le contrat Civis n'a pas été renouvelé ont pu trouver un emploi, non comptabilisé par la mission locale puisque ces jeunes ne sont plus inscrits dans cette dernière).

On note, par ailleurs, que 323 jeunes titulaires d'un contrat Civis sur un total de 542 sont entrés dans des mesures proposées par les conseillers de la mission locale (soit 59,9 %).

La mission locale Soleil souligne, à juste titre, dans son rapport d'activités 2007 que ces résultats sont nettement supérieurs à ceux enregistrés par l'ensemble des jeunes de la structure. Le suivi renforcé des jeunes (grâce notamment un contact hebdomadaire avec leur référent durant le premier trimestre et à la mobilisation de différentes aides) s'avère « payant » en termes d'entrées dans les mesures et surtout d'accès à un emploi durable.

En 2007, l'allocation interstitielle a été versée à 438 jeunes pour un montant total de 162.440 € (soit une moyenne de 371 €).

En 2006, 403 jeunes avaient bénéficié de cette allocation pour un montant total de 162.600 € (soit une moyenne de 403 € par jeune).

L'allocation interstitielle est versée par virement bancaire mais en cas d'urgence et si le jeune ne peut produire de relevé d'identité bancaire, le CNASEA émet une lettre-chèque.

3.6.3. ANPE et co-traitance

La convention passée en 2006 entre l'ANPE et la mission locale Soleil a pour objet de définir les conditions de mise en oeuvre du partenariat renforcé et en particulier du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Les objectifs fixés à la mission locale Soleil au titre de la co-traitance étaient les suivants :

- 152 jeunes demandeurs d'emploi pour le deuxième semestre 2006 dont 54 indemnisés dans le cadre de l'assurance chômage, soit 33 % ;

- 295 jeunes demandeurs d'emploi pour 2007 dont 97 jeunes demandeurs d'emploi indemnisés dans le cadre de l'assurance chômage, soit 33 %.
- 295 jeunes demandeurs d'emploi pour 2008 dont 97 jeunes demandeurs d'emplois indemnisés dans le cadre de l'assurance chômage, soit 33 %.

La mission Soleil (à l'instar des autres missions locales) est rémunérée pour la co-traitance. Il s'agit d'un financement délégué par les Assedic dans le cadre du PARE (plan d'aide au retour à l'emploi). L'enveloppe budgétaire qui transite par l'ANPE sert à financer des accompagnements intensifs de jeunes demandeurs d'emploi (500 € annuels pour jeune suivi, indépendamment des résultats).

La mission locale Soleil a atteint et même dépassé les objectifs qui lui avaient été assignés pour les deux premières années d'application de la convention.

C'est ainsi qu'à 2006, la mission Soleil a reçu 388 demandeurs d'emploi dont 121 indemnisés et recevant, à ce titre, l'allocation de recherche d'emploi (ARE).

Durant l'année 2007, elle a reçu 382 demandeurs d'emploi dont 135 indemnisés.

Dans le processus d'orientation (dans le cadre ou non de la co-traitance) des jeunes vers les missions locales, les conseillers de l'ANPE jouent un rôle central.

En choisissant d'orienter un jeune vers une mission locale ou d'assurer son accompagnement au sein de l'une des agences de l'ANPE, les conseillers de cette dernière « **segmentent** » la population des jeunes demandeurs d'emploi.

D'une manière générale, les conseillers de l'ANPE orientent vers la mission locale Soleil les jeunes dont le projet professionnel n'est pas défini, ce qui est souvent en lien avec leur faible niveau de qualification.

La mission Soleil est aussi sollicitée pour suivre des jeunes dont les difficultés dépassent le strict cadre de l'emploi (problèmes de logement, d'illettrisme ou de maîtrise insuffisante de la langue française, de drogue ou d'alcool, de papiers d'identité, etc...).

Il importe de souligner que le partenariat ANPE/mission locale Soleil va au-delà de la co-traitance au sens strict.

C'est ainsi qu'un **agent de l'ANPE** est mis à disposition de la mission locale Soleil. Il joue un **rôle clef dans l'articulation des deux institutions**. Il contribue à diffuser l'information de l'agence ANPE Tolbiac vers les conseillers de la mission locale Soleil (le transfert d'informations sur les contrats de professionnalisation et les mesures aidées est notamment très important). Il anime les ateliers de techniques de recherche d'emploi (point qui sera développé plus après dans le cadre de ce rapport). Il est référent pour les plate-formes de vocation qui sont mobilisées prioritairement par les missions locales, en particulier pour les jeunes intégrés dans le programme Civis.

Toutes les offres d'emploi qui transitent par les plate-formes de vocation passent par lui. Les plate-formes de vocation recrutent par la « méthode des habiletés ».

Les plate-formes de vocation doivent ainsi permettre à des jeunes d'être testés sur des métiers qu'ils ne connaissent pas (par ex, adjoint responsable de magasin, hôtesse de caisse, chauffeur, livreur monteur de meubles, employé polyvalents de restauration, agent de sûreté aéroportuaire, etc...). Les tests durent une demi-journée.

La méthode des plate-formes de vocation est très appréciée des conseillers de la mission Soleil car elle s'avère adaptée aux publics suivis. Toutefois, en 2007, les déménagements et les réorganisations des 3 plate-formes de vocation parisiennes ont perturbé le bon déroulement des actions menées avec la mission locale (fiches de liaison faxés mais non reçues, difficulté de communication, etc...).

Le conseiller de l'ANPE n'a pas de mission particulière en matière de relation à l'entreprise (notamment pour la collecte d'offres d'emploi adoptées à des jeunes peu qualifiés).

Enfin, les auditeurs ont relevé que les **systèmes d'information** de l'ANPE et des **missions locales** (dont, naturellement, Soleil) **devraient prochainement converger**.

Jusqu'à présent, les applications informatiques GIDE (Gestion informatisée des demandeurs d'emploi) et PARCOURS III, respectivement mises en œuvre par l'ANPE et les missions locales étaient totalement indépendantes. Or, le « dossier unique du demandeur d'emploi » (DUDE) va prochainement devenir opérationnel.

Outre le fait de favoriser le partage d'informations entre l'ANPE et les missions locales, DUDE présentera l'avantage de supprimer la double saisie informatique qui s'avère très contraignante pour les agents des missions locales.

3.7. Les interventions à caractère social : un complément indispensable pour l'insertion des jeunes

3.7.1. L'appui social individualisé (ASI)

La mission locale Soleil a signé une convention avec la DASS de Paris pour mettre en œuvre le dispositif d'« Appui social individualisé » (ASI).

L'ASI permet de proposer un accompagnement global vers l'emploi à des jeunes (le dispositif ne leur étant toutefois pas spécifiquement réservé) cumulant des difficultés sociales (logement, problèmes familiaux, santé, souffrance psychique, etc) qui se surajoutent à leurs difficultés au regard de l'emploi (éloignement du marché du travail, absence de qualification, échecs successifs). Il s'agit de lever les freins à la réalisation d'un parcours d'insertion professionnelle envisagé ou déjà engagé.

Un référent assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes bénéficiant de ce dispositif au moyen d'entretiens individuels approfondis proposés au moins quatre fois par an.

Le référent assure également la coordination de tous les organismes intervenant dans le parcours du jeune.

En 2007, 64 jeunes suivis par la mission locale Soleil ont bénéficié d'un appui social individualisé contre 25 l'année précédente.

En 2006, la durée moyenne de suivi ASI était de 3,19 mois contre 4,56 mois en 2007. Il est à remarquer qu'en 2007 sur 60 jeunes sortis du dispositif, 37 avaient accédé à une insertion professionnelle (soit près de 62%).

3.7.2. Les aides financières : Fonds d'aide aux jeunes et Paris jeunesse solidarité

Les missions locales jouent un rôle essentiel dans l'instruction des demandes de deux aides financières :

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et Paris jeunes solidarité (PJS)⁽³⁾ qui sont versées par le département.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, date de l'entrée en vigueur de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est placé sous la seule autorité du président du Conseil général et non plus co-géré avec l'Etat.

Le public visé par le FAJ reste le même : les jeunes âgés de 18 à 25 ans. La mission du FAJ demeure inchangée : attribuer aux jeunes en difficulté des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et leur apporter des secours temporaires permettant de faire face à des besoins urgents.

A compter du 1^{er} juillet 2005, une nouvelle aide départementale intitulée « Paris Jeunes Solidarité » est venue compléter le dispositif FAJ.

« Paris Jeunes Solidarité » comporte deux volets :

- Une aide de 200 € par mois maximum et sur une durée maximale de trois mois destinée à des jeunes s'engageant à élaborer un projet d'insertion.
- Une aide de 300 € par mois pendant 15 mois maximum (sur 3 ans) pour des jeunes en situation de rupture de ressource durant un parcours d'insertion.

Pour ces deux aides (FAJ et PJS), les missions locales sont les principaux pourvoyeurs de demandes avec 79% des dossiers présentés, suivis des autres associations habilitées (clubs de prévention, Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes, centres d'hébergement et la réadaptation sociale) avec 11% et les services sociaux parisiens (10%).

De 2003 à 2007, les demandes de FAJ présentées par la mission locale Soleil ont connu l'évolution suivante :

⁽³⁾ Dont le secrétariat est assuré par la DASES.

Demandes de FAJ par la mission locale Soleil

2003	2004	2005	2006	2007
90	172	111	142	91

L'explication de la diminution du nombre de demandes de FAJ réside sans doute dans le report d'une partie des demandes d'aides à la subsistance du FAJ sur le nouveau dispositif PJS.

L'utilisation de l'allocation interstitielle dans le cadre du programme Civis a également joué un rôle dans cette baisse.

Toutefois, le montant global des aides attribuées par le FAJ à des jeunes suivis par la mission locale Soleil a augmenté légèrement en 2007 par rapport à 2006 (soit 65.497 € contre 64.413 €).

Les motifs justifiant les principales demandes de FAJ étaient les suivants :

- Formation : 38.298€
- Aide à la subsistance : 23.317€
- Logement : 1.630€
- Emploi : 1.425€.

La prise en charge totale ou partielle des dépenses liées à la formation représente près de 60% du montant global des aides versées par le FAJ.

Les conseillers de missions locales expliquent l'importance du volet formation par l'insuffisance du nombre de places dans les formations gratuites de certaines filières recherchées par les jeunes (métiers de l'aéroportuaire, certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) pour les engins de manutention, communication, etc...).

En 2006, la mission locale Soleil avait présenté 43 demandes pour les allocations Paris Jeunes Solidarité pour le compte d'un public en situation plus précaire que le public FAJ.

3.7.3. Les titres de transport délivrés par le Conseil régional

En 2007, 1182 jeunes ont bénéficié de titres de transport pour un montant total de 61.968€.

Les chèques mobilité sont remis à des jeunes inscrits à la mission locale et suivis régulièrement par un conseiller.

Le chèque mobilité doit être lié à la réalisation du projet (le chèque mobilité est remis une première fois pour l'entrée en travail). D'une manière générale, la mission locale se refuse à n'être qu'un simple guichet automatique. L'aide doit correspondre à un projet. Pour traiter certaines demandes urgentes (du type règlement d'une facture), la mission préfère renvoyer le jeune sur un service social classique.

3.7.4. Le logement : des solutions limitées

Les difficultés rencontrées en matière de logement par de nombreux jeunes suivis par la mission locale Soleil constituent un obstacle majeur pour une insertion professionnelle réussie.

Or, les structures d'hébergement pour jeunes sont saturées.

A Paris, il y a environ 150 foyers de jeunes travailleurs (FJT) pour plus de 3000 lits, ce qui s'avère insuffisant d'autant plus que les rotations de locataires sont faibles.

Dans un FJT, il faut verser un loyer mensuel de 450 € pour une chambre de 12 m² (en moyenne).

A Paris, la plupart des FJT n'acceptent pas des jeunes percevant des ressources mensuelles inférieures à 650 €. Or un grand nombre de jeunes suivis en mission locale ne peuvent pas y accéder en raison d'une rémunération mensuelle de 300 € (au titre d'une formation rémunérée pré-qualifiante, d'une entrée en plate-forme linguistique ou en pôle de mobilisation).

Pour aider ces jeunes, la référente logement de la mission (nommée en mars 2007) mobilise les dispositifs suivants :

- L'allocation logement temporaire (ALT) versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à des organismes (dont les FJT) hébergeant des personnes défavorisés.

En 2007, la mission locale Soleil a ainsi pu placer 4 jeunes dans des FJT acceptant l'ALT, ces jeunes avaient pourtant des revenus mensuels inférieurs à 650 € (pour les raisons indiquées ci-dessus).

- Places contingentées de la Mairie de Paris et de la Préfecture de Paris dans certains foyers de jeunes travailleurs. La Mairie de Paris (depuis septembre 2006) et la Préfecture de Paris (depuis novembre 2007) ont en effet décidé de faire jouer leurs droits réservataires au sein des FJT labellisés résidences sociales (foyers réhabilités avec des subventions dites PALULOS : primes à l'amélioration des logements à usage locatif).

La référente logement monte des dossiers destinés à la direction du logement et de l'habitat (DLH) et de la Préfecture. En 2007, 11 jeunes de la mission Soleil ont pu être relogés pour une durée de 24 mois.

Elle incite également les jeunes remplissant les conditions à s'inscrire sur le fichier des demandeurs de logement parisiens.

La mission Soleil a établi un partenariat avec le Comité local pour le logement autonome (CLLAJ) des jeunes de Paris.

Le CLLAJ intervient une fois par mois dans l'atelier logement qui se tient dans les locaux de la mission. Il ne forme des jeunes et les aide à obtenir un « LOCAPASS » (système de cautionnement pour la location d'un logement).

3.7.5. La Santé : un facteur clé pour l'autonomie des jeunes

Depuis plusieurs années, la mission locale Soleil intervient dans le champ de la santé qui revêt une grande importance en matière d'autonomie des jeunes.

Un jeune qui n'a pas réglé ses soucis de santé ne peut en effet pas accéder à un emploi et à une formation.

Les jeunes expriment souvent un besoin d'information et d'aide notamment en matière de couverture santé.

La permanence tenue par un agent de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) joue un rôle essentiel en ce domaine. Son bilan pour l'année 2007 est le suivant :

- Nombre de personne reçues :	127
- Nombre de dossiers Civis exploités :	538
- Actualisation des droits en matière d'assurance maladie :	181
- CMU de base + CMU complémentaire :	4
- CMU complémentaire seule :	23

D'une manière générale, l'accès aux droits (couverture en matière de santé) constitue une bonne « porte d'entrée » pour aborder la santé en entretien individuel.

Si la mission Soleil n'a pas de référent santé, elle a développé un important partenariat avec des structures telles que le centre Emergence (pour la toxicomanie), le centre IPC (centre d'investigations préventives et cliniques) qui propose des bilans de santé gratuits pris en charge financièrement par la CPAM, l'ANAPE (pour le soutien psychologique et l'estime de soi) ou la Générale d'optique pour le financement de lunettes.

C'est ainsi qu'en 2007, 31 jeunes ont bénéficié d'une visite médicale, 45 d'un bilan psychologique et 17 d'une fourniture de lunettes.

La mission Soleil n'a pas mis en place de consultation de psychologue comme dans d'autres missions parisiennes. Elle travaille toutefois en partenariat avec des centres médico-psychologiques (CMP) et le centre André Leveillé de la CPAM.

La mission locale Soleil intervient également en matière de prévention. Elle met ainsi de la documentation (notamment des brochures de l'INPS) et organise des événements relatifs à la prévention santé (journées d'information sur la toxicomanie, le sida, etc).

4. LES ACTIVITES DE LA MISSION AU QUOTIDIEN

4.1. L'accueil

La mission locale Soleil s'est organisée pour recevoir immédiatement sur le flux tous les jeunes se présentant pour la première fois (sauf le jeudi après-midi, créneau habituel de la réunion d'équipe). Selon le planning, les conseillers doivent, à tour de rôle, effectuer une permanence (constituant une forme d'astreinte en début de matinée et d'après-midi).

Tous les jeunes sont reçus quasiment sans attente (le délai maximal d'attente s'élevant à 20 minutes). Les seuls documents exigés sont une pièce d'identité et un justificatif de domicile (ce dernier pour vérifier que le jeune relève bien d'un des arrondissements couverts par la mission Soleil).

En matière d'accompagnement, des délais sont parfois inévitables pour l'obtention d'un rendez-vous notamment lors des « périodes de pointe » de l'année (principalement entre septembre et novembre). Ces délais sont en moyenne d'une semaine et n'excèdent jamais 15 jours. Lorsque le conseiller référent est absent, le jeune est pris en charge par ses collègues. Il n'existe pas de mesure de la qualité de l'accueil des usagers soit par la réalisation d'une enquête de satisfaction soit par la mise à disposition des jeunes d'un cahier de suivi des suggestions ou des doléances.

4.2. Les ateliers de techniques de recherche d'emploi

Trois ateliers de techniques de recherche d'emploi sont proposés. Ils sont tous les trois animés par l'agent mis à disposition de la mission par l'ANPE.

- Lundi après-midi : le CV (conception, élaboration, rédaction) ;
- Mardi après-midi : la lettre de motivation à partir d'une offre d'emploi ou de formation.
- Mercredi après-midi : simulation d'un entretien d'embauche.

En principe, il n'y a pas de liste d'attente pour ces différents ateliers. Les jeunes se voient remettre une documentation et un cahier d'exercices. L'élaboration d'un CV est très cadrée et ne présente pas trop de difficultés. La préparation d'une lettre de motivation s'avère un exercice plus compliqué car beaucoup de jeunes ne savent pas rédiger. La lettre de motivation présente une vertu pédagogique : elle oblige à une réflexion sur le métier.

Dans cet atelier, tout un travail est effectué sur le « décryptage » des offres d'emplois.

Quand à l'atelier consacré à l'entretien d'embauche, il sert à préparer un entretien d'embauche sous tous ses aspects (tenue vestimentaire, intégration du temps de trajet pour arriver à l'heure, argumentaire pour les questions gênantes, etc...).

Durant l'année 2007, 505 jeunes ont participé à ces ateliers :

- Atelier CV : 239
- Atelier lettre de motivation : 185
- Simulation d'un entretien d'embauche : 81

4.3. Le service emploi

A l'issue du diagnostic réalisé par son conseiller référent, le jeune peut être orienté vers une démarche de recherche d'emploi.

A la mission locale Soleil, tous les conseillers référents peuvent suivre un jeune dans sa phase de recherche d'emploi mais ils peuvent également décider d'orienter le jeune sur le service emploi de la structure dont 3 conseillers assurent l'animation.

Tous les jeunes peuvent venir sans rendez-vous sur l'espace de consultation des offres d'emplois (E.C.O) et ce, trois demi-journées par semaine.

Chaque jeune dispose d'une heure par consultation (rotation sur les 6 portes informatiques mis à leur disposition). Puis, les conseillers emploi jouent un rôle essentiel pour aider les jeunes à exploiter les offres d'emploi recueillies par ces derniers. Ils font également un point régulier avec les jeunes sur leurs démarches vis-à-vis des entreprises (envoi de CV, prise de RV, appels téléphoniques, etc...).

Le service emploi assure le retour d'information auprès des conseillers référents des jeunes ainsi que la saisie des données sur l'application informatique Parcours III.

En 2007, 1221 jeunes ont été orientés par les conseillers référents sur l'espace de consultation d'offres d'emploi.

Par ailleurs, tout au long de l'année, la mission locale Soleil participe à des Forums emploi ainsi qu'à des journées de recrutement collectif. Tous les conseillers de la mission doivent participer à au moins un recrutement collectif dans l'année (pour les conseillers du service emploi, le minimum est de 8 recrutements collectifs annuels).

Une cinquantaine de journées de recrutements collectifs ont été organisées en 2007 par la mission locale. Elles ont abouti à 172 entrées en mesures de type emploi, tous contrats confondus.

4.4. Les partenariats

4.4.1. Le partenariat entre la mission locale soleil et le bureau du service national de Paris

La mission locale Soleil a été nommée structure pilote des missions locales parisiennes pour la lutte contre l'illettrisme dans le cadre de la Journée d'appel et de préparation à la Défense (JAPD) organisée par le bureau du Service national (centre de Vincennes).

A l'occasion de cette journée sont organisés des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Les tests permettent de repérer les jeunes Français en grande difficulté de lecture et de les orienter vers les structures compétentes en matière d'insertion sociale et professionnelle et de lutte contre l'illettrisme.

La mission Soleil participe au suivi et à l'orientation des jeunes repérés qui sont déscolarisés et qui ont accepté d'être mis en relation avec une mission locale.

En 2006, 123 jeunes ont ainsi été adressées à la mission locale Soleil suite à la JAPD. En 2007, seule une quinzaine de jeunes ont été orientés vers Soleil. Une partie de cette diminution peut s'expliquer par le rajeunissement constant du public convoqué pour la JAPD, à l'origine de son maintien en scolarité. Pour autant, il convient de **relancer cette action compte tenu de l'importance des enjeux**.

La mission locale Soleil pourrait, dans ce cadre demander au Ministère de la Défense de contribuer au financement d'un document vidéo sur le rôle des missions locales en matière d'insertion locale et professionnelle des jeunes.

La Journée d'appel et de préparation à la Défense représente un lieu stratégique pour mieux faire connaître les missions locales aux jeunes.

4.4.2. Les antennes jeunes

Une convention a été signée le 16 mai 2006 entre la Direction de la jeunesse et des sports et la mission locale Soleil afin de renforcer le partenariat entre cette dernière structure et les Antennes jeunes (AJ) des 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements.

D'après le premier bilan dressé à la fin 2007 par la Direction de la jeunesse et des sports, il apparaît que c'est avec la mission locale Soleil que le système de la fiche de liaison a le mieux fonctionné, notamment grâce à l'Antenne jeunes DECAEN. C'est ainsi que 29 fiches de liaison ont été recensées avec cette antenne, 10 pour l'AJ de Sud 13, 2 pour l'AJ de Campo Formio, 4 de Fontaine à Mulard et 8 d'Olympiades, soit au total, pour 2007, 27 jeunes femmes et 26 jeunes hommes.

Les jeunes adressés par les Antennes de la DJS ont été reçus par des conseillers de la mission locale Soleil pour des entretiens individuels relatifs à leur insertion professionnelle (près de 64% étaient demandeurs d'emploi, près de 19% en situation d'emploi, 9,5% en recherche de formation, 5,6% en contrat d'alternance et près de 2% encore scolarisés).

Plusieurs projets concernés ont été réalisés par la mission locale Soleil et l'AJ DECAEN : « Atelier Tchatche » à l'AJ DECAEN portant sur la présentation de la mission locale, stand commun AJ DECAEN et mission locale Soleil dans le cadre d'une animation organisée par la mairie du 12^{ème} arrondissement.

En 2007, la conseillère désignée comme référente de la mission locale Soleil a rencontré les personnels des Antennes jeunes sur leurs lieux de travail.

Chaque Antenne jeunes a pu déléguer un ou plusieurs de ses animateurs en « immersion » à la mission locale, le plus souvent pour une journée. Un animateur de l'antenne jeunes Olympiades a même participé à un atelier d'une semaine à la mission locale (session POP).

Ces échanges ont été réciproquement appréciés car ils ont permis à chacun de se familiariser avec les missions et les pratiques professionnelles de son partenaire.

4.4.3. Les clubs de prévention

Conformément aux dispositions de la convention passée en 2006 entre le Département de Paris et les missions locales, un conseiller référent pour la prévention spécialisée a été nommé par la mission locale Soleil.

Cette conseillère a su développer le partenariat entre les clubs de prévention et la mission locale en planifiant de nombreuses réunions de concertation.

Ces dernières ont permis d'échanger sur les pratiques respectives des éducateurs des clubs de prévention (notamment ARC 75 et Jean COTXET) et les conseillers de la mission locale et de diffuser de l'information sur les dispositifs existants.

Des plaquettes de présentation de la mission locale ont été remises aux clubs de prévention. De plus, une « Newsletter » est adressée régulièrement aux clubs de prévention afin de les tenir informer des recrutements, des forums emplois, des informations collectives et, d'une manière générale, de toutes les initiatives prises par la mission locale Soleil dans le domaine de l'emploi.

5. UNE SITUATION FINANCIERE A L'EQUILIBRE

L'examen de la situation financière et comptable de l'association porte sur les quatre derniers exercices clos, soit 2004 à 2007.

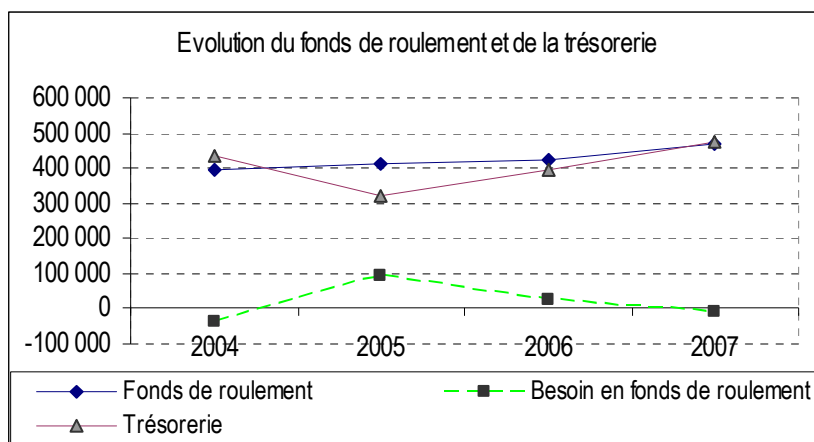
5.1. Des fonds propres stables

Evolution des capitaux propres

En euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Capitaux propres dont	303 590	297 592	302 454	301 271	-0,76%
Fonds associatifs	282 302	282 302	282 302	282 302	0,00%
Report à nouveau	15 160	15 188	15 290		
Résultat de l'exercice	28	102	-1 008		
Subvention d'investissement	6 100		5 871	18 969	211%

Les fonds associatifs ont été constitués suite à la circulaire DGEFP n° 2004/024 du 18 août 2004 relative au financement du réseau des missions locales. Ils correspondent à une provision pour fonds de roulement (59,4%), à une provision pour risques concernant le personnel (24,4%) et à une subvention constitutive d'équipement non renouvelable du Département de Paris (16,2 %).

Le résultat est proche de zéro ; les coûts, essentiellement des dépenses de personnel et de loyer, sont relativement prévisibles et maîtrisés.



	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Fonds de roulement	396 467	412 887	425 438	467 648	18,0%
Besoin en fonds de roulement	-40 163	92 434	28 021	-7 737	
Trésorerie	436 630	320 453	397 417	475 385	8,9%

L'augmentation des ressources stables de l'association représentées par le fonds de roulement résulte de la hausse des fonds dédiés, soit 59 699 € en 2004, 138 382 € en 2005 et 163 319 € en 2006 et 163 486 € en 2008. Ces sommes non dépensées sur la période concernent essentiellement des actions nouvellement engagées, c'est-à-dire les

contrats CIVIS et les Fonds d'Insertion Pour les Jeunes (FIPJ) : en 2005, 92 790 € restaient à être engagés sur CIVIS et en 2006, 59 963 € restaient à être engagés sur les FIPJ (La convention pour les FIPJ a été conclue pour une période du 1 septembre au 30 juin) et 41 358 € sur CIVIS. En 2005/2006, les fonds FIPJ n'étaient pas gérés par la mission Soleil mais par la Mission Centre.

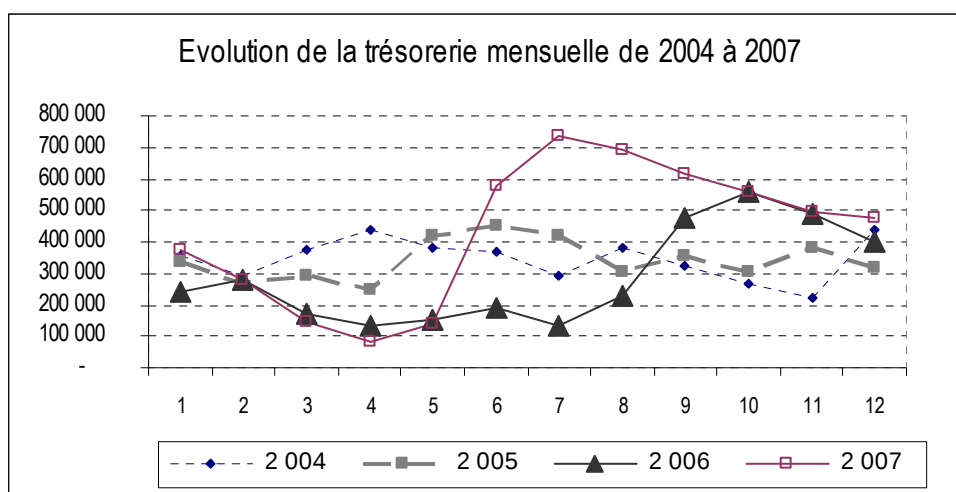
Par ailleurs, une partie de la subvention de la Région (4%) est consacrée à des dépenses de santé (environ 10 000€). Ce montant permet d'acheter des lunettes aux jeunes et le reste non dépensé est conservé en réserve pour organiser des stages développant l'« image de soi ».

5.2. Un niveau de trésorerie suffisant pour assurer le fonctionnement de la mission locale

En fin d'année, le niveau de trésorerie représente plus que trois mois de fonctionnement en 2005 et en 2006, et quatre mois en 2007. En 2004, la trésorerie, plus conséquente, représentait cinq mois de fonctionnement.

Les fonds disponibles ont été placés en SICAV monétaires pour un montant de 390 655 € à fin 2007 (317 588 € à fin 2006 ; 300 955 € à fin 2005). Les sommes placées ont produit des intérêts financiers de 10 057 en 2007 (10 371 € en 2006 ; 3 084 € en 2005).

L'analyse de la trésorerie mensuelle montre que la situation est moins favorable certains mois de l'année : en 2006, les situations de mars à juillet sont bien inférieures à celles constatées en fin d'année et en 2007, les situations de mars à mai sont également bien inférieures à celles constatées les autres mois de l'année.



Les fonds sont placés par la directrice adjointe chargée des aspects comptables et financiers en fonction des échéances de dépenses. Pour prévenir les difficultés possibles de trésorerie liées en particulier aux retards de paiements des subventions, la Mission locale a négocié un découvert à la banque de 162 000 €.

La Mission n'a pas une bonne vision des dates de versements de subventions qui peuvent être variables d'une année à l'autre :

- En 2004, les subventions du Département ont été versées en trois fois (mars, août et décembre) puis en 2 fois les années suivantes (mai et octobre) et en totalité en juillet 2007.
- Les subventions de l'Etat ont été principalement versées en avril et en novembre en 2004 ; en juin, juillet et novembre en 2005 ; en juillet et en septembre 2006 ; en juin 2007.

Le Conseil régional a versé ses subventions en 3 fois⁴ en 2004 (avril ; juin ; décembre) ; en 2005 (mars ; mai ; décembre), en 2006 (février ; mai ; décembre), en 2007 (janvier ; mai ; décembre).

5.3. L'analyse du bilan

5.3.1. L'actif du bilan

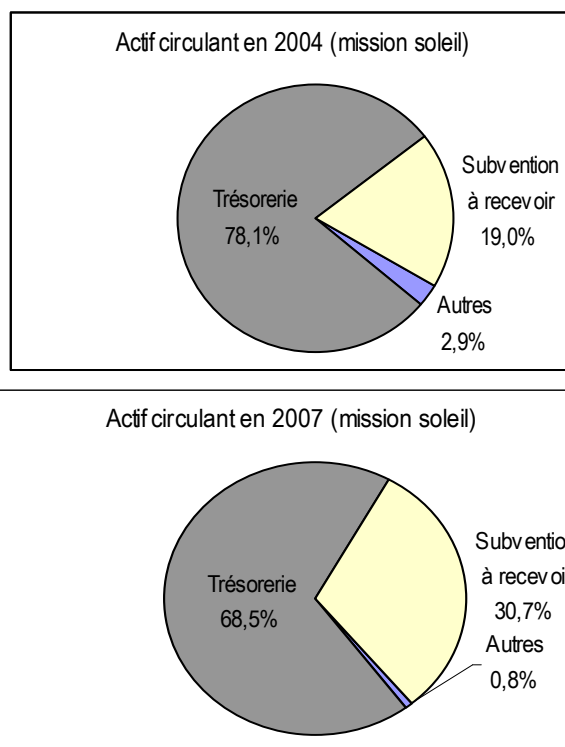
Evolution de l'actif du bilan

<i>en euros</i>	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total de l'actif, dont :	581 505	692 122	739 368	752 848	29%
Actif immobilisé	22 572	58 837	67 334	49 649	120%
Actif circulant	558 934	633 285	672 034	703 199	26%
Part de l'actif circulant dans le total de l'actif	96%	91%	91%	93%	

L'actif immobilisé (9 % du total de l'actif) a plus que doublé sur la période. Ceci s'explique pour l'essentiel par des travaux d'agencements et par des achats de matériels informatiques liés à l'installation de CIVIS. L'amortissement dégressif a été adoptée par l'association, il s'agit, pour elle, de constater une dépréciation plus forte au cours des premières années de la durée de vie des biens et ainsi pouvoir accélérer le renouvellement des équipements.

L'actif circulant (93 % de l'actif en 2007) a progressé de 26 % sur la période. Il se compose principalement de la trésorerie et des subventions à recevoir :

⁴ A raison de 50%, 30 % et 20 %



La part des subventions à recevoir a fait presque doublé sur la période. En 2006, les subventions à recevoir se composent de celle de l'Etat (35%), du Conseil régional (23%) et de l'ANPE (39 %). Ces subventions ayant été perçues par la Mission début 2007, la relative dégradation de la trésorerie au bilan de l'association n'a donc été que momentanée.

La Mission, locataire des bureaux, n'a pas eu à verser de caution à son propriétaire, la banque s'étant portée caution pour son compte.

5.3.2. Le passif du bilan

Le total du passif augmente de 29 % de 2004 à 2007, du fait des dettes fiscales et sociales et des fonds dédiés qui ont presque triplé (subventions non encore utilisées).

Evolution du passif du bilan

en euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007 / 2004
Total passif, dont :	581 505	692 122	739 368	752 848	29%
Capitaux propres	303 590	297 592	302 454	317 784	5%
Provisions pour risques et charges	55 750	35 750	27 000	36 027	-35%
Fonds Dédiés	59 699	138 382	163 318	163 486	174%
Dettes	162 466	220 398	246 596	235 551	45%

Les provisions pour charges étaient liées en 2004 à l'organisation de l'anniversaire des 10 ans de la Mission Soleil (20 000€) et au projet de changement de locaux décidé en CA (37 750 €). En 2005, les 37 750 € ont été conservés puis le projet de déménagement ayant été abandonné en 2006, une partie de cette provision (27 000€) a été gardée pour être transformée en provision pour travaux, des travaux de rafraîchissement étant devenus nécessaires.

Les dettes sont entièrement constituées par des créances à moins d'un an correspondant, pour environ 70 %, à des dettes fiscales et sociales.

Il n'y a pas d'endettement bancaire à moyen ou long terme.

Jusqu'en 2007, rien n'avait été provisionné au titre des départs à la retraite. Cette information ne figure pas non plus dans les annexes du bilan alors que il est précisé dans la circulaire du 18 août 2004 relative au financement du réseau des missions locales que « *Les dotations aux provisions doivent couvrir des charges précisément identifiables telles que les provisions pour indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective nationale des missions locales et PAIO ou par accord d'entreprise...* »

En 2007, une provision de 9 027 € a été constituée.

5.4. Des résultats à l'équilibre

Les fonds d'origine publique issus de subventions affectées doivent être exclusivement utilisés à l'objet des subventions versées et les fonds alloués au soutien de l'activité doivent concourir intégralement au fonctionnement et ne pas conduire à la constitution de réserves structurelles (note de gestion financière des missions locales, circulaire DGEFP n° 2004/024 du 18 août 2004). Ces résultats à l'équilibre sont donc conformes à l'objectif qui a été assigné aux missions locales.

5.4.1. Les charges et les produits de l'association en forte croissance

Evolution des charges et des produits de Paris Soleil

En euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007 / 2004
Total des produits	1 149 451	1 410 716	1 687 731	1 583 569	37,8%
Total des charges	1 149 423	1 410 614	1 688 739	1 581 337	37,6%
Bénéfice ou perte	28	102	-1 009	2 232	
Part du résultat dans le total des produits	0,0%	0,0%	-0,1%	0,1%	

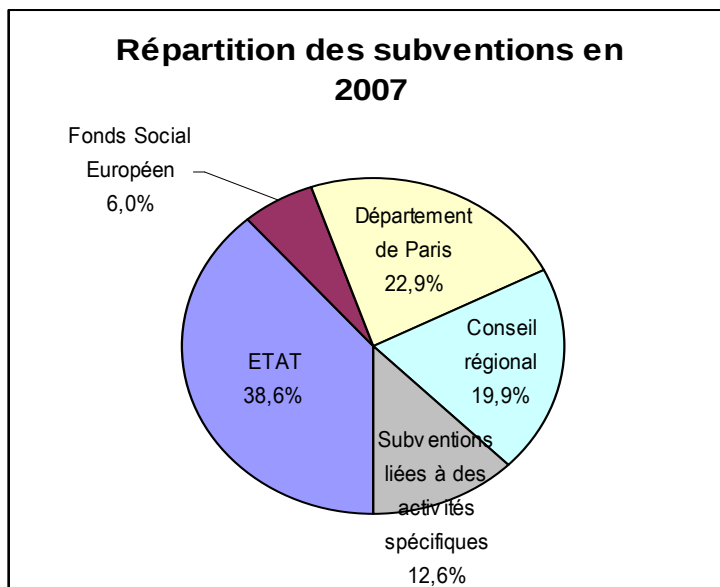
Les charges ont augmenté de 37,6 % sur la période, principalement à cause des dépenses CIVIS. Quant aux recettes, elles ont augmenté dans les mêmes proportions.

5.4.2. L'augmentation des produits

Répartition des produits de 2004 à 2007

(en euros)	2004	2005	2006	2007	% en 2007	Δ 2007/2004
TOTAL DES PRODUITS	1 149 451	1 410 716	1 687 731	1 583 569	100,0%	37,8%
Produits d'exploitation dont :	1 008 410	1 201 757	1 372 970	1 341 027	84,7%	33,0%
<i>Subvention d'exploitation</i>	1 001 485	1 198 471	1 360 802	1 334 323	84,3%	33,2%
<i>Produits de gestion courante</i>	6 926	3 287	12 168	6 704	0,4%	-3,2%
Evaluation des contributions en nature	113 592	118 456	117 908	121 918	7,7%	7,3%
Report des ressources non utilisées exercice antérieur	3 157	67 934	117 764	54 865	3,5%	1637,9%
Produits financiers	3 267	3 084	10 371	10 057	0,6%	207,8%
Produits exceptionnels	21 025	19 485	68 719	55 703	3,5%	164,9%

La Mission Soleil est principalement subventionnée par l'Etat, le Département de Paris et la Région. Ses activités ne produisent aucune ressource propre.



(En euros)	2004	2005	2006	2 007	Δ 2007/2004
Total des subventions dont :	1 001 485	1 198 471	1 360 802	1 334 323	33,2%
A - Subventions liées aux activités de base dont :	853 403	1 047 237	1 197 896	1 166 734	36,7%
1) ETAT	234 589	401 231	542 247	515 508	119,7%
Etat fonctionnement	168 692	239 459	239 459	239 459	42,0%
Etat Conseillers CIVIS	-	152 966	218 910	218 910	
Etat FIPJ	65 897	8 806	8 806	57 139	-13,3%
2) FSE	73 857	77 550	79 337	79 437	7,6%
3) Département de Paris	305 900	305 900	305 900	305 900	0,0%
4) Région IDF	239 057	262 556	270 412	265 889	11,2%
B- Subventions liées aux activités spécifiques	148 081	151 234	162 906	167 589	13,2%

Si l'on ajoute aux subventions d'exploitation de l'exercice, les subventions non utilisées sur exercice antérieur (essentiellement lié à CIVIS) et les contributions volontaires en nature (personnel ANPE, CPAM, chèques mobilité), les autres recettes représentent moins de 5 % du total des ressources de la Mission locale.

L'apport des contributions volontaires en nature est valorisé et comptabilisé en produit comme suit :

(en euros)	2 004	2 005	2 006	2 007	Δ 2007/2004
Contributions en nature dont :	113 592	118 456	117 908	121 918	7,3%
Chèques Mobilités pour les jeunes (Conseil Régional)	53 792	58 656	58 108	62 118	15,5%
Valorisation du personnel mis à disposition par l'ANPE	40 959	40 959	40 959	40 959	0,0%
Valorisation du personnel mis à disposition par la CPAM	18 841	18 841	18 841	18 841	0,0%

Ces contributions ont été valorisées par la directrice adjointe, il y a environ 3-4 ans, sur la base de la déclaration de ces personnels. Depuis ces salaires n'ont pas été réajustés.

Les produits de gestion courante 12 167 € en 2006 correspondent à la reprise d'un contrat de photocopieur par un nouveau contrat (8 180 €) et à un remboursement d'une action de formation en faveur d'un salarié (3 294 €).

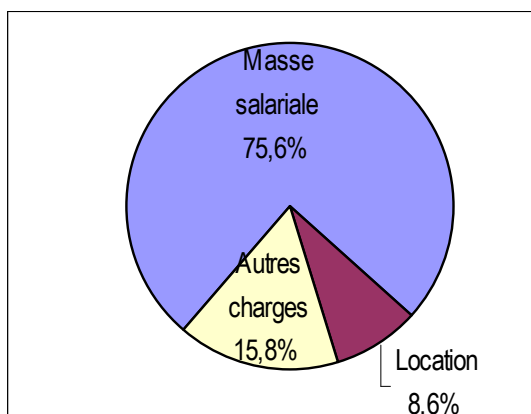
L'augmentation des subventions a eu pour conséquence des produits financiers plus importants en 2006 et en 2007 (10 371 € en 2006, 10 056 € en 2007).

Les produits exceptionnels sont trois fois plus élevés en 2006 que les années précédentes : ils incluent le remboursement syndicat UNML contre chèques syndicaux pour chaque jour d'absence d'un salarié (26 295 €), des produits sur exercice antérieur (31 716 € correspondant à des reprises de provision et à des compléments de subvention) et une reprise sur provision liée au déménagement qui n'a pas eu lieu (8 806 €).

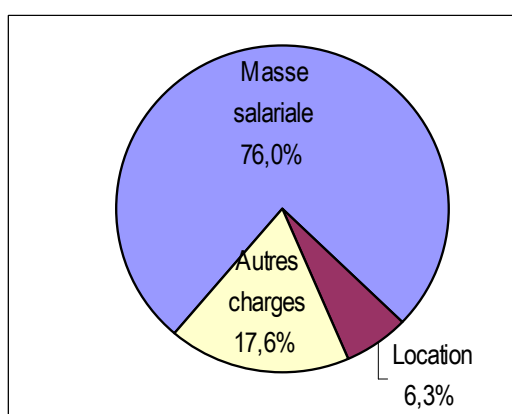
5.4.3. Des charges de personnel représentant 76 % des dépenses

Principales charges de fonctionnement

En 2004



En 2007



En euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/ 2004
Total des charges d'exploitation dont :	1 008 363	1 165 451	1 334 144	1 392 546	38,1%
a) Masse salariale	762 314	868 924	1 039 060	1 058 963	38,9%
Part de la masse salariale en %	75,6%	74,6%	77,9%	76,0%	
b) Locations	86 696	75 790	75 732	88 225	1,8%
Part des locations en %	8,6%	6,5%	5,7%	6,3%	
c) Autres charges (+ comm, entretien, honoraires...)	159 353	220 737	219 352	245 358	54,0%
Part des autres charges en %	15,8%	18,9%	16,4%	17,6%	

A) La masse salariale, principale charge de l'association, a augmenté de 39 % de 2004 à 2007. Principalement l'évolution des effectifs (17 à 22 salariés) mais également l'augmentation des salaires expliquent cette hausse.

Le personnel se compose des administratifs (1 directeur et deux directeurs adjoints) et des conseillers.

Evolution des effectifs

	2004	2005	2006	2007
Direction	3	3	3	3
conseiller et accueil	12	18	19	18
Homme de ménage et aide comptable	2	2	1	1
Effectif total	17	23	23	22

La rémunération de l'équipe dirigeante (directeur et deux adjoints) a augmenté sur la période 2004-2006 de 9,9 % pour le directeur, 25% pour l'adjoint chargé des questions comptables (promu directeur adjoint en 2006), 5 % pour le directeur adjoint chargé d'encadrer les conseillers.

Entrées sorties de personnel sur 4 ans

	2004	2005	2006	2007	Total
Entrée	2	7	3	2	14
Sortie	4	1	3	1	9
Solde	-2	6	0	1	5

Les sept recrutements de personnel ayant eu lieu à partir du mois d'août 2005, l'impact sur la masse salariale a été progressif.

La convention CIVIS 2006 indique que 6 postes de conseiller CIVIS sont créés sur la base d'un ETP annuel de 36 485€, soit au total 218 910 € ; Elle précise que : « le versement de la subvention sera assuré au vu de la production de contrats de travail attestant du recrutement des postes de conseiller à hauteur des équivalents temps plein et au prorata du nombre de mois d'activité. » « Le contrôle administratif et financier de l'exécution de cette convention est assuré par les services de la DDTEFP. »

Il faut ajouter à ces personnels les deux personnes mises à disposition de la Mission locale : 1 agent ANPE à plein temps et 1 agent CPAM à 1/3 temps. Ces personnels ne figurent pas dans les charges de personnel mais sont comptabilisés en charge dans les contributions volontaires en nature ce qui représente 59 800 € par an.

B) Le montant du loyer comprenait une part de travaux d'aménagement réalisés à l'origine. Le remboursement de ces travaux s'est achevé en 2005, ce qui explique la diminution globale du loyer en 2005. Cette baisse n'est que temporaire puisque le bail, renouvelé en 2007, a un montant de loyer de 11,53 % supérieur à l'année précédente (74 191€).

C) Les autres charges

Les charges exceptionnelles en 2006 sont importantes : 87 956 € ; Il s'agit d'une reprise d'une partie de la subvention de l'Etat concernant le contrat CIVIS. L'Etat a appliqué un prorata temporis sur les charges effectivement supportées par la Mission en matière de frais de personnel embauché dans le cadre du dispositif CIVIS.

Les frais généraux (déplacements, missions, réceptions) sont faibles.

5.5. L'organisation comptable et financière

5.5.1. La comptabilité n'est pas sous-traitée

La comptabilité est réalisée, en interne, de la saisie des pièces comptables jusqu'à l'élaboration des comptes. Jusqu'au 30 juin 2006, une directrice adjointe assistée d'un aide comptable en était chargée. Depuis le départ de l'aide comptable embauché en août 2003 dans le cadre d'un contrat de qualification, la directrice adjointe assume l'ensemble de la tâche. Un expert comptable intervient ponctuellement à titre de conseil.

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Le coût du traitement comptable se compose des frais de personnel d'un directeur adjoint et des honoraires d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes (coût total des honoraires étaient de 5 346 € en 2006).

Le logiciel CIEL, utilisé pour le traitement des données comptables, a été remplacé par un logiciel de comptabilité et de paie, SAGE, en 2008. Les données concernant le calcul des charges sociales étaient jusqu'à présent traitées sur le tableur Excel, ce qui était inapproprié.

5.5.2. Les outils de gestion et d'information

Toutes les missions locales constituées sous forme d'association, doivent se conformer au règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, homologué par arrêté interministériel du 8 avril 1999 (JO du 4 mai 1999).

En outre, la Mission locale dit avoir de lourdes tâches administratives du fait du suivi de sa gestion par ses trois financeurs : chaque financeur, l'Etat, la Région et le Département a de nombreuses demandes d'information.

5.5.2.1. La comptabilité analytique

La directrice adjointe tient une comptabilité analytique sur Excel qui lui permet de ventiler ses charges sur les activités de base et les activités spécifiques tel que le POP, l'ASI, la santé... : Les salaires sont affectés en fonction du temps passé sur chaque thème ; le logiciel utilisé par la Mission Soleil est Gesplan. La répartition des charges indirectes s'effectue en fonction du poids des charges directes affectées à chaque action.

5.5.2.2. Les budgets prévisionnels

La mission Soleil présente le budget d'une manière comptable avec le détail des activités spécifiques (POP, ASI, PAP, Santé). Les comptes annuels présentent en annexe les montants de recettes et dépenses avec le rappel du budget.

Une synthèse du budget et une comparaison avec le réalisé permet d'évaluer la qualité des prévisions réalisées par la Mission locale.

Comparaison entre les budgets et les réalisés

<i>en euros</i>	2004			2005			2006			2007
Compte de résultat	budget	réalisé	écart	budget	réalisé	écart	budget	réalisé	écart	budget
Total des produits	1 115 996	1 149 451	3,0%	1 204 420	1 410 716	17,1%	1 446 056	1 687 731	16,7%	1 554 829
Subventions publiques	980 410	1 001 485	2,1%	1 044 216	1 198 471	14,8%	1 288 431	1 360 802	5,6%	1 257 082
Autres produits	135 586	147 966	9,1%	160 204	212 245	32,5%	157 625	326 930	107,4%	297 747
Total des charges	1 115 996	1 149 423	3,0%	1 204 420	1 410 614	17,1%	1 446 056	1 688 739	16,8%	1 554 829
Achats et autres charges	701 255	701 285	0,0%	718 638	800 617	11,4%	960 272	960 208	0,0%	1 042 472
Charges de personnel	414 741	448 138	8,1%	485 782	609 997	25,6%	485 784	728 531	50,0%	512 357
Résultat	-	28		-	102		-	- 1 008		-

Les écarts entre les budgets 2005 et 2006 et les réalisés s'expliquent en grande partie par les incertitudes au moment de l'élaboration du budget, liées au montant de la subvention de l'Etat, le dispositif CIVIS et FIPJ se mettant en place.

Budget 2008

<i>en euros</i>	budget
Total des produits	1 512 544
Subventions	1 217 754
Autres produits	294 790
Total des charges	1 512 544
Charges de personnel	987 789
Achats et autres charges	524 755
Résultat	-

Le budget 2008 est présenté avec une diminution de près de 3 % par rapport au budget 2007.

L'information donnée aux tutelles pourrait être complétée par des explications des écarts entre les données budgétaires et les comptes : les écarts par rapport au budget prévisionnel pourraient faire l'objet d'un compte rendu écrit communiqué aux tutelles.

CONCLUSION

L'audit a permis de constater que la mission locale Soleil respectait les objectifs figurant dans les conventions la liant à différents financeurs (département de Paris, Etat, région Ile-de-France) et, au-delà, exerçait pleinement ses responsabilités vis-à-vis des jeunes.

L'insertion professionnelle est devenue sa priorité. A cette fin, ses conseillers se sont professionnalisés et leur travail a été structuré.

La mission locale Soleil a beaucoup investi dans le développement des partenariats institutionnels y compris avec des structures (clubs de prévention, antennes jeunes) lui permettant de toucher davantage les jeunes des quartiers politique de la Ville.

Si elle bénéficie d'une bonne implantation stratégique bien que mal signalée et en pied d'immeuble, elle est handicapée par la taille et la configuration de ses locaux.

Sa vie associative doit se densifier.

Surtout, la mission locale Soleil partage les limites inhérentes à l'action des missions locales et qui ne leur sont pas principalement imputables (visibilité réduite en raison d'un manque de communication, lourdeur du pilotage des différents dispositifs par les trois principaux financeurs, « boîte à outils » parfois inadaptée à des publics dont le niveau de qualification s'avère très faible).

En conséquence, les préconisations relatives au fonctionnement même de la mission locale Soleil sont relativement peu nombreuses.

Le rapport de synthèse sur les missions locales parisiennes proposera, pour sa part, plus de pistes d'amélioration de la gouvernance de ces associations ainsi que des dispositifs qu'elles mettent en oeuvre.

PRECONISATIONS

IMPLANTATION ET SIGNALÉTIQUE

- **Préconisation n° 1** : Décider d'une nouvelle implantation dans des locaux plus fonctionnels et d'une superficie plus importante (compris entre 500 et 600 m²).
- **Préconisation n° 2** : Mettre en place une signalétique adaptée.

VIE ASSOCIATIVE

- **Préconisation n° 3** : Produire systématiquement des comptes-rendus des conseils d'administration et des assemblées générales.
- **Préconisation n° 4** : Actualiser la composition du conseil d'administration (remplacer les membres démissionnaires).

COMPTABILITE

- **Préconisation n° 5** : compléter l'information donnée aux autorités de tutelle par l'explication des écarts constatés entre les budgets et les comptes.

DISPOSITIFS :

- **Préconisation n° 6** : Relancer l'action de lutte contre l'illettrisme dans le cadre de la Journée d'appel et la préparation de la Défense (JAPD).

Liste des personnes rencontrées à la mission locale Soleil

Mme ..., Présidente, Maire du 12^{ème} arrondissement.

M. ..., Directeur.

M. ..., Directeur adjoint.

Mme ..., Directeur adjoint.

Mme ..., Conseiller CIVIS.

M. ..., Conseiller juridique alternance.

M. ..., Responsable service emploi.

M. ..., Agent ANPE.

Mme ..., Conseillère logement.

Mme ..., Conseillère clubs de prévention.

Procédure contradictoire

Le rapport provisoire a été adressé le 16 juin 2008 à :

- Mme Michèle BLUMENTHAL, Maire du 12^{ème} arrondissement, Présidente de la Mission Locale Soleil.
- Directeur du Développement Economique et de l'Emploi.

Le rapport provisoire a été l'objet des observations suivantes :

- Réponse en date du 23 juillet 2008 de Mme Michèle BLUMENTHAL, Maire du 12^{ème} arrondissement, Présidente de la Mission Locale Soleil.
- Réponse en date du 3 décembre 2008, de Directeur du Développement Economique et de l'Emploi.



Michèle Blumenthal

Maire du 12^e arrondissement

Paris, le 23 JUIL. 2008

Ref. : MB/VBE

N° de départ : 10194

INSPECTION GENERALE
DE LA VILLE DE PARIS

25 JUL. 2008

N° 634

Mme DIRECTRICE GÉNÉRALE
Directrice de L'Inspection
Générale de la Ville de Paris
17 boulevard Morland
75181 Paris Cedex 04

Objet : Rapport provisoire Mission Locale Soleil

Madame la Directrice,

Je vous remercie pour le rapport réalisé par vos services concernant la Mission Locale Soleil.

Je n'ai pas de modification à apporter à ce document.

J'ai bien noté par ailleurs le besoin exprimé par cette association dans la recherche de locaux plus adapté à leurs activités et ne manquerai pas de solliciter le Secrétariat Général à ce sujet.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes plus sincères salutations.

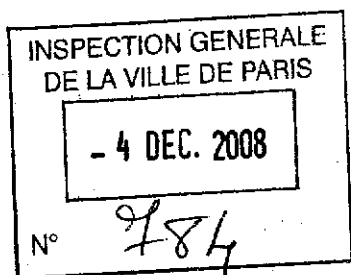
Michèle BLUMENTHAL



Bureau de la Promotion de l'Emploi et de la Formation
rue de Citeaux - 75012 Paris

Paris, le 03 DEC. 2008

Note à l'attention de : Madame
Directrice de l'Inspection Générale



Objet : Rapport provisoire sur les Missions Locales
(rapport N°07-21)

P.J. : un dossier

Vous avez bien voulu me transmettre pour observations éventuelles les rapports provisoires relatifs aux Missions Locales parisiennes (monographie de chacune des cinq Missions Locales et rapport de synthèse).

Il s'avère que l'ensemble de ces rapports, de grande qualité, n'appelle de ma part que peu d'observations.

Vous trouverez ci-joint, conformément à votre demande, des fiches récapitulant, pour chaque monographie ainsi que pour le rapport de synthèse, les quelques remarques susceptibles de les préciser ou de les compléter.

Pour ce qui concerne les nombreuses préconisations formulées en conclusion du rapport de synthèse, elle me paraissent effectivement de nature à améliorer tant les conditions de la gouvernance exercée par le Département sur les Missions Locales que les actions et initiatives menées en direction des jeunes.

Toutefois, elles doivent, pour être susceptibles d'une mise en œuvre réelle, être assorties de moyens humains supplémentaires à la mesure des tâches qu'elles supposent.

A cet égard, la création d'un poste d'agent de catégorie A auprès de la Sous-Directrice de l'Emploi, préconisée par le rapport, est une mesure indispensable pour faire face à l'augmentation corrélatrice des tâches administratives générées par les nouvelles initiatives.

Par ailleurs, la proposition relative à la réalisation d'un audit sur les offres d'accès gratuit à Internet sur le territoire parisien destinées aux jeunes et aux demandeurs d'emploi (cf p.93 du rapport de synthèse) me paraît tout à fait pertinente.

Directeur du Développement
Economique et de l'Emploi

RAPPORT PROVISOIRE sur les Missions Locales à Paris

Mission Locale SOLEIL

Observations

Cette monographie ne donne lieu qu'à très peu d'observations.

Numéro Page	OBSERVATIONS
Page 34 Dernière ligne	Il convient de remplacer le mot « subvention » par « provision ».
Page 42 Préconisations	Les préconisations formulées sont pertinentes et n'appellent pas d'observations particulières.